

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

HEROUVILLE-EN-VEXIN



Date de convocation : 26/04/2024

Date d'affichage : 30/04/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRESENTS : 10

VOTANTS : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 mai à 19 h 00 mn, le **Conseil Municipal** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Eric BAERT, Maire**.

Etaient présents : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme COLLAS, M. COUBRICHE, M. GARDET, M. LEBECQ, Mme LEBLANC, M. LECOMTE, Mme PETEL, M. SINGEOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BUSSELL (pouvoir à M. BAERT), Mme CAPRON (pouvoir à Mme LEBLANC), Mme CHANTEPIE, M. CHAUVIN, M. DONET.

A été élue secrétaire : Mme LEBLANC.

OBJET : CARTES SCOLAIRES 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la commune prend en charge une partie des frais des cartes de transports scolaires.

Comme l'année passée, il y a 4 titres de transport différents, à savoir :

- Pour le collège d'Auvers-sur-Oise,
- Pour le lycée Camille Pissarro de Pontoise ou tout autre établissement secondaire du secteur scolaire de Pontoise (ligne régulière), la **carte Optile**,
- Pour tout autre établissement du secondaire, hors secteur scolaire, la **carte Imagin'r**,
- Pour tout autre moyen de transport qui concerne les établissements d'enseignement scolaire, hors secteur scolaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE de reconduire cette aide accordée aux familles,

DÉCIDE pour l'année 2024/2025 et pour les étudiants habitant Hérouville :

- Une participation de 45 euros pour le collège d'Auvers-sur-Oise,
- Une participation de 45 euros pour la carte Optile (Pontoise et ce jusqu'à 18 ans),
- Une participation de 110 euros pour la carte Imagin'r, et ce jusqu'à 26 ans,
- Une participation de 110 euros pour tout autre moyen de transport concernant les établissements d'enseignement scolaire et ce jusqu'à 26 ans.

**Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.**

La secrétaire de séance
LEBLANC Audrey

